

Décision n° 2014-0883
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 28 juillet 2014
abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à
l'opérateur OVH

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 01-686 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'usagers mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 04-0578 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 20 juillet 2004 relative aux modalités d'attribution des codes points sémaphores ;

Vu la décision n° 05-0521 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 septembre 2005 recommandant l'utilisation de certains formats de numérotation aux interfaces d'interconnexion ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu le récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 07-1866 en date du 23 août 2007 attestant du dépôt par l'opérateur OVH d'un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l'opérateur OVH reçu le 23 juillet 2014, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Après en avoir délibéré le 28 juillet 2014 ;

Décide :

Article 1 - A compter du 29 juillet 2014, les dispositions attribuant à l'opérateur OVH (Siren : 424 761 419) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros géographiques	05 90 30	2014-0830	22/07/2014
Numéros géographiques	05 90 31	2014-0830	22/07/2014
Numéros géographiques	05 96 29	2014-0830	22/07/2014
Numéros géographiques	05 94 50	2014-0830	22/07/2014
Numéros géographiques	05 94 51	2014-0830	22/07/2014
Numéros géographiques	05 94 52	2014-0830	22/07/2014
Numéros géographiques	05 94 53	2014-0830	22/07/2014
Numéros géographiques	05 94 54	2014-0830	22/07/2014
Numéros géographiques	05 94 55	2014-0830	22/07/2014
Numéros géographiques	05 94 56	2014-0830	22/07/2014
Numéros géographiques	02 62 07	2014-0830	22/07/2014
Numéros géographiques	02 69 65	2014-0830	22/07/2014
Numéros géographiques et mobiles	05 08 51	2014-0830	22/07/2014

Article 2 - Le directeur des services de communications électroniques et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur OVH.

Fait à Paris, le 28 juillet 2014

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI